

l'érection prochaine des Universités, et le nomma secrétaire-inspecteur de l'Université de Liège, avec faculté de résider dans la capitale, où le Gouvernement aurait incessamment besoin de mettre à contribution son savoir et son esprit des affaires. Dans ce nouveau poste de confiance, où tout était à faire, il parvint bientôt à mériter l'estime et l'affection de tout le corps académique, en s'interposant officieusement dans le débat des questions compliquées qui se présentaient chaque jour⁽¹⁾. Il fut non-seulement un médiateur éclairé ; mais c'est tout simplement lui rendre justice que de le considérer comme le véritable organisateur de l'Université de Liège.

Lorsqu'il s'agit de construire une Salle académique, il proposa hardiment de démolir l'ancienne église des Jésuites et d'ériger, sur son emplacement, la grande rotonde qui sert depuis trente-trois ans aux séances publiques (v. l'art. WAGEMANN). Il rencontra l'opposition la plus vive de la part des *conservateurs* ; il n'en poursuivit pas moins courageusement sa tâche, et c'est à son énergie, à sa persévérance, à sa fermeté, que la ville de Liège est redevable de cette construction utile, sinon élégante. Les *Annales académiques*, du reste, font suffisamment foi de tous les services que Walter a rendus à son établissement de prédilection.

En 1824, le Sénat académique lui délivra solennellement le diplôme *honorifique* de docteur en philosophie et lettres. C'est la marque de déférence à laquelle il fut le plus sensible.

En 1825, le Roi lui envoya la croix de l'ordre du Lion Belgique. La même année, le 26 novembre, l'Académie de Bruxelles le porta sur la liste de ses membres honoraires. La même année encore, il fut nommé inspecteur-général de l'instruction publique. Il obtint sa retraite lors de la réorganisation universitaire de 1835; les fonctions de secrétaire-inspecteur furent supprimées et, conformément à la nouvelle loi, le Roi nomma un administrateur-inspecteur dans chacune des deux Universités de Liège et de Gand, les seules maintenues. — En dehors de ses travaux administratifs, nous ne connaissons aucune œuvre écrite de Walter ; il n'en est pas moins certain qu'il se serait distingué comme publiciste s'il avait voulu l'être : il lui a suffi de remplir ses fonctions avec une supériorité réelle et de contribuer, dans le rayon de sa sphère d'activité, au développement des hautes études en Belgique. — M. Fraikin a reproduit en marbre, avec un rare bonheur, les traits de Walter ; il serait certainement désirable que l'Université de Liège possédât une copie de ce beau buste.

Arnould (FRANÇOIS-JOS.-DÉSIRÉ), né à Namur le 2 novembre 1778, mourut à Verviers le 16 avril 1860. Lors de la suppression de l'École centrale du département de Sambre-et-Meuse, où il avait fait de bonnes études, il entra comme associé dans une maison de commerce de sa ville natale. En 1810, il fut nommé juge au tribunal, et en 1812, membre de la Chambre de Commerce de Namur, sur la présentation des notables, qui n'eurent pas à se repentir de lui avoir accordé leurs suffrages. A la chute de l'Empire, l'admi-

nistration provisoire du département lui conféra les titres de membre de la Commission administrative du chef-lieu, et du Comité pour la liquidation des réquisitions imposées par les puissances alliées. Le 26 avril 1814, un arrêté du gouverneur-général de la Belgique lui confia la direction du Mont-de-Piété de Namur, avec mission spéciale de réorganiser cette institution. Il prit cette tâche à cœur, se fit le promoteur d'utiles réformes et fournit en 1822, à la Commission chargée par le roi Guillaume de rechercher

(1) Il se forma cependant contre lui un noyau d'opposition après 1830; il fut même question de l'appeler à d'autres fonctions :

ce fut un nuage passager. (V. l'art. *Ernst* atné).

le véritable état des pauvres, de nombreux matériaux dans lesquels le gouverneur puisa plusieurs dispositions essentielles de l'arrêté du 26 octobre 1826, notamment l'article 20, qui affecte les bénéfices des Monts-de-Piété au remboursement des emprunts faits par eux à titre onéreux ⁽¹⁾. La question des banques de prêt l'occupait toute sa vie. Dès le 26 juin 1815, il avait formulé un *Projet pour le placement des fonds versés aux Monts-de-Piété et provenant des biens communaux vendus sous l'Empire*. Il proposait l'institution d'une caisse d'escompte. Son idée ne fut point goûtée : « L'existence d'une banque de ce genre, écrivait le commissaire-général du gouvernement, ne pourrait que nuire au développement des ressources et du crédit de la banque d'Amsterdam, si elle venait par la suite à étendre ses ramifications en Belgique. » L'Académie royale du Gard couronna, le 24 décembre 1828, un mémoire d'Arnould sur l'adjonction des caisses d'épargne aux Monts-de-Piété, idée digne sans contredit de l'attention des économistes, renouvellement et perfectionnement des combinaisons imaginées par les créateurs des établissements de prêt sur gages ⁽²⁾. Une administration semblable fonctionnait à Natz depuis 1820; toutefois les journaux français eux-mêmes ont reconnu que le mérite d'avoir le premier élaboré un système complet revient décidément à D. Arnould ⁽³⁾. M. Courtet de l'Isle a saisi depuis lors (1839) l'Académie des sciences morales et politiques d'un projet conçu dans le même sens ⁽⁴⁾ : le problème n'est pas encore pleinement résolu; mais les hommes compétents n'ont pas cessé de le prendre au sérieux. Dans une autre période de sa vie, Arnould, vice-président de la Commission administrative du Mont-de-Piété de Liège, revint encore sur ses

anciens plans, invoqua l'expérience de plusieurs *Monts* de Belgique et de France, et attira l'attention publique sur la constitution de la banque d'Angleterre, qui est à la fois banque de prêt et d'escompte, de dépôt et de circulation. Mais d'autres améliorations d'une urgence plus généralement sentie réclamèrent la meilleure part de son activité, et ici le plus brillant succès couronna ses efforts. Les *commissaires jurés* du Mont-de-Piété de Liège rappelaient, par leurs exactions, les mauvais temps des Lombards et des Caoursins; il en fit décréter la suppression, et décida la création des *bureaux auxiliaires* qui, composés d'agents de l'administration et soumis aux mêmes règlements et au même contrôle que le bureau central, ne perçoivent que l'intérêt des sommes prêtées. Il mit ainsi un terme à l'usure clandestine qui rongait les malheureux emprunteurs et contribuait à la démoralisation des classes populaires. Ces mesures et d'autres non moins importantes, déjà réalisées ou seulement en projet, firent l'objet, en 1845, d'un volumineux rapport au Ministère de la Justice, qui avait chargé Arnould, l'année précédente, de visiter tous les Monts-de-Piété du royaume, et l'avait nommé membre de la Commission instituée pour chercher les moyens de réorganiser ces établissements. Ce rapport, publié à Bruxelles en un vol. in-8°, est non seulement l'œuvre capitale d'Arnould, mais le travail le plus approfondi et le mieux raisonné qui ait paru en Belgique sur la matière. La commission n'adopta pas sans réserve les conclusions de l'auteur; néanmoins on peut faire honneur à celui-ci de la plupart des innovations consacrées, depuis, par la loi du 30 avril 1848. On trouvera plus bas l'indication détaillée de ses écrits sur les Monts-de-Piété: il est temps de dire un mot des services

⁽¹⁾ *Nécrologe Liégeois*, pour 1860, p. 6.

⁽²⁾ V. les *Etudes historiques et critiques* de M. P. de Decker sur les *Monts-de-Piété en Belgique*. Bruxelles, 1844, in-8°.

⁽³⁾ V. entr'autres le *Siècle* du 25 octobre 1843.

⁽⁴⁾ V. le Rapport de M. Blanqui, et l'ou-

vrage même de M. Courtet, intitulé : *Du crédit en France et de quelques moyens de prospérité publique*. Paris 1839, in-8°. — Cf. Blaize, *Des Monts-de-Piété et des banques de prêt en France, en Angleterre, en Belgique, en Italie*, etc. Paris, 1843, in-8° (nouv. éd. en 1848).

qu'il rendit à l'instruction publique.

Il fut, à Namur, le principal fondateur de la *Société pour l'encouragement de l'instruction élémentaire* dans la province de ce nom, société qui servit de modèle à celles de Liège, de Mons et de Bruxelles (1). Il se fit lui-même l'éditeur de livres classiques et de manuels populaires, et se préoccupa d'approprier aux besoins du pays les ouvrages étrangers dont la réimpression lui paraissait utile. Il exerça, d'autre part, une influence directe sur les écoles de Namur, en sa double qualité de membre de la commission de l'Ecole modèle et de secrétaire de la Commission provinciale d'instruction moyenne et primaire; enfin il fut appelé à siéger au bureau de l'Athénée. Le gouvernement récompensa son dévouement, en 1829, par le titre de chevalier de l'ordre du Lion-Belgique.

Nommé commissaire de district à Namur, le 7 septembre 1829, il crut devoir donner sa démission après les événements de 1830. Cependant il se rallia au nouvel état de choses, en acceptant du gouvernement provisoire, dès le 4 janvier 1831, les fonctions de secrétaire-inspecteur de l'Université de Louvain. Cette mission répondait à ses goûts : il redoubla d'activité, et se montra l'un des membres les plus zélés des Commissions qui furent successivement chargées de préparer un projet de loi sur l'instruction publique. Il contribua en même temps à l'organisation de l'Ecole primaire modèle de Louvain, dont il fut l'un des administrateurs à partir de 1832. Pendant son séjour en cette ville, le gouvernement l'investit en outre du titre de membre du Con-

seil des régents de la maison d'arrêt (11 juin 1835)

Les Universités de l'Etat ayant été réduites au nombre de deux par la loi organique du 27 septembre 1835, Arnould fut attaché à celle de Liège, avec le titre d'administrateur-inspecteur. Le Sénat académique de Louvain lui fit écrire à cette occasion une lettre conçue dans les termes les plus flatteurs (2); tous les professeurs voulurent y apposer leur signature. A Liège, il se trouva en présence des difficultés que devait faire infailliblement surgir la situation où les Universités de l'Etat allaient se trouver placées en présence des Universités libres, que le Gouvernement avait laissé s'organiser avant d'assurer par une bonne loi l'existence et la prospérité de ses propres institutions d'enseignement supérieur. « Arnould eut à » se prononcer sur toutes les questions » délicates que soulevèrent la mise à » exécution de la loi de 1835, la com- » position des jurys d'examen, le re- » nouvellement presque complet du » corps professoral... On lui reprocha » quelquefois de la ténacité, de la len- » teur et une réserve extrême : était-il » toujours en son pouvoir de céder aux » impatiences même les plus généreuses, » et faut-il trop le blâmer d'avoir rem- » pli à la lettre son rôle de Commis- » saire du Gouvernement?.. Il aima » mieux, en toute circonstance, laisser » au temps le soin de le justifier, que » de paraître céder à des entraînements » politiques ou autres. Ailleurs, il » prouva que l'esprit d'initiative ne lui » faisait pas défaut ; ici, la prudence » fut sa première règle de conduite. Il » administra l'Université de Liège pen-

(1) « C'est presque à M. Arnould seul, écrivait en décembre 1828 le rédacteur du *Journal d'éducation de Paris* (t. XIII), qu'on doit la *Société d'encouragement* de Namur, qui correspond avec la nôtre. Elle fait circuler dans les campagnes un grand nombre de bons livres, qu'elle vend moins cher que l'impression ne lui coûte. C'est M. Arnould qui fait l'avance des fonds, en attendant que les ressources de la Société soient augmentées suffisamment pour continuer à elle seule ce bienfait si utile à toute une population.

Avec quelques hommes comme celui-là et un gouvernement qui les aide, on peut, je crois, prédire que le but d'une instruction générale doit être bientôt atteint. »

(2) On y lit : « Il est bien rare de trouver réunis dans un administrateur cette haute probité, cette bienveillance, cette activité et cette modération qui s'allient, quand il le faut, à la fermeté, et qui ont su vous concilier pour toujours la confiance et l'estime de tous les professeurs de notre Université. »

» dant vingt-trois ans, et certes il eut
 » sa part dans les progrès de cette belle
 » institution. Il voua, entre autres, une
 » sollicitude toute paternelle à l'École
 » des arts et manufactures et des mines,
 » école dont il fut nommé directeur en
 » 1838 et qui lui doit en partie son
 » organisation et sa prospérité. Cet
 » établissement occupa d'abord une aile
 » des anciens bâtiments de l'Université.
 » Arnould obtint de la ville une alloca-
 » tion de 125,000 fr. pour la construc-
 » tion du local actuel, et de la province
 » un subside de 28.000 fr. pour les
 » machines de l'atelier de construction.
 » Le déplacement du jardin botanique,
 » la reconstruction de la grande salle
 » de la bibliothèque, le développement
 » des diverses collections universitaires
 » témoignèrent également de son zèle et
 » de son activité ⁽¹⁾. »

Nous avons parlé d'Arnould comme administrateur du Mont-de-piété ⁽²⁾. A Liège comme à Namur et à Louvain, il remplit, indépendamment de sa mission principale, des fonctions gratuites de toute sorte. Il fut député de la Société d'Émulation de 1838 à 1858 ; plusieurs fois réélu membre de la Commission provinciale de statistique, etc. Il entra en 1839 dans la Commission administrative de l'Institut royal des sourds-muets, en fut élu vice-président en 1841, président en 1844, et enfin président honoraire en 1857, dans cette même année où, forcé de se retirer de la vie active, il quittait l'Université (10 octobre), conservant également le titre honorifique d'administrateur-inspecteur. L'Institut des sourds-muets le regarde comme son second fondateur. La plupart des progrès sérieux réalisés dans cet établissement, tant sous le rapport hygiénique que sous le rapport de l'instruction, eurent Arnould pour promoteur et pour soutien vigilant. Alors même que l'affaiblissement de sa vue semblait lui interdire toute participation active aux

travaux de ses collègues, il était encore l'âme de leurs délibérations et il se tenait au courant des moindres affaires ⁽³⁾. Enfin, frappé d'une cécité presque complète, il dut renoncer à tout ; mais l'obligation de prendre sa retraite fut peut-être le plus grand chagrin de sa vie. Il s'éteignit paisiblement à Verviers, où il était allé rejoindre une partie de sa famille. M. U. Capitaine nous fournit la liste suivante de ses travaux :

1^o *Projet pour le placement des fonds versés aux Monts-de-Piété et provenant des biens communaux vendus sous l'Empire* ; 26 juin 1815 (inédit ; v. ci-dessus).

2^o *Rapports sur les travaux de la Société d'instruction élémentaire de la province de Namur (1825-1830)*.

Inserés dans le *Mémorial administratif* de la dite province ; aussi tirés à part et reproduits dans les journaux du temps.

3^o *Plan de réorganisation de l'Athénée royal de Namur (1826)*.

Ce plan, approuvé par le gouvernement, établit à Namur une classe de langue française, un cours de littérature française et un cours de physique et de mécanique.

4^o *Notice sur l'instruction primaire de la province de Namur et en général sur l'état de l'instruction dans les diverses provinces des Pays-Bas, adressée à la Société d'instruction élémentaire de Paris, par D. Arnould, membre correspondant. Namur, Gérard, 1828, in-8^o*.

Parut d'abord en 1827 dans le *Globe*.

5^o *Mémoire sur les avantages et les inconvénients des banques de prêt connues sous le nom de Mont-de-Piété. Namur, Gérard, 1829, in-12^o*.

Travail couronné par l'Académie royale du Gard (Nîmes). Médaille d'or (24 décembre 1828).

6^o *Réorganisation de l'enseignement moyen dans les Pays-Bas. Projet. — La Haye, impr. de l'Etat, 1829.*

La Commission d'Etat, établie à cette

⁽¹⁾ *Nécrologe Liégeois*, pour 1860, p. 9.

⁽²⁾ Il eut la bonne fortune de trouver en M. Jehotte, directeur de cet établissement, un auxiliaire intelligent et zélé. En France comme en Belgique, les services de M.

Jehotte ont été hautement appréciés par les publicistes les plus distingués.

⁽³⁾ V. les diverses publications de l'Institut et le discours de M. Alph. Le Roy, prononcé à Verviers sur la tombe d'Arnould (*Journal de Liège* du 20 avril 1860).

époque pour examiner les questions relatives à l'enseignement moyen, adopta les bases de ce projet dans son rapport au gouvernement, publié à La Haye en 1830.

7° *Règlement de l'École primaire-modèle de Louvain.*

Rédigé en 1833, et adopté depuis lors par plusieurs établissements. Il a été traduit en hollandais par le directeur de l'école modèle de Maestricht et a servi de base à tous ceux qui ont été publiés par le gouvernement.

8° *Règlement intérieur du Mont-de-piété de Liège.*

Sanctionné par les autorités supérieures.

9° *Rapport à la commission administrative du Mont-de-piété de Liège.* Liège, Jeunehomme frères, 1840, in-8°.

Tiré à part de la *Revue belge* (juin 1840). L'auteur reproduit une partie des vues émises dans le mémoire n° 5. Il doit avoir publié un travail sur le même sujet dans la *Revue encyclopédique*.

10° *Situation administrative et financière des Monts-de-Piété en Belgique.*

Nécessité et moyens de les réorganiser. Bruxelles, Deltombe, 1845, in-8° de XVI et 365 pages.

C'est l'œuvre la plus importante d'Arnould (voir ci-dessus). — Cf. la *Revue de législation* (Paris 1846). — La *Revue du droit français et étranger* (février et avril 1846). — Le *Journal historique et littéraire* (mai 1846). — La *Revue de Liège* (t. V, 1846). — L'*Observateur belge*, le *Journal de Liège*, la *Belgique judiciaire*, etc.

11° *Statistique des Monts-de-piété en Belgique.* Bruxelles, 1847 in-4°.

Extrait du t. III, (p. 157, 181) du *Bulletin de la Commission centrale de statistique*. — Nouveaux renseignements sur diverses branches du service; détails curieux sur les moyennes des opérations des Monts-de-piété de Belgique et de France.

D. Arnould obtint la croix de chevalier de l'Ordre de Léopold le 14 décembre 1838, il fut promu au grade d'officier le 28 février 1855; la même année, le roi de Portugal lui conféra le grade de commandeur de l'Ordre du Christ.

Polain (MATHIEU-LAMBERT), O. ✱. né à Liège le 25 juin 1808, montra fort jeune un goût décidé pour l'étude. Ses dispositions naturelles furent encouragées par le conventionnel Mathieu Miranpal, que la loi d'exil connue sous le nom de *loi d'amnistie* avait contraint de quitter la France en 1816, et qui s'était réfugié à Liège avec plusieurs de ses anciens collègues : Thuriot de la Rozière, Paganel, Duval, Mailhe, Calès, Ysabeau et d'autres. — Mathieu Miranpal, ancien rédacteur du *Journal de l'Oise*, était un homme instruit, très-versé surtout dans la connaissance des langues anciennes. Il prit plaisir à développer les instincts littéraires de son jeune élève; cependant celui-ci ne put profiter longtemps des leçons de cet excellent maître. Mathieu, qui s'était toujours conduit avec modération, bien qu'il eût voté la mort de Louis XVI, obtint finalement l'autorisation de rentrer en France. — M. Polain fit ses

humanités au collège de Liège et suivit ensuite les cours de la Faculté de philosophie de l'Université. Il se destinait à l'enseignement. A peine âgé de vingt ans, il fut nommé professeur de littérature française et d'histoire politique moderne à l'*École spéciale de commerce*, institution modèle, fondée à Liège par M. Charlier, et régulièrement fréquentée par un grand nombre d'élèves. M. Polain y resta attaché pendant plus de vingt années, chargé des mêmes cours. Il y eut pour collègue, dans la chaire de droit commercial, Victor Godet (v. ce nom), dont l'Université de Liège regrette encore aujourd'hui la mort prématurée.

Une circonstance fortuite décida de la vocation littéraire de M. Polain. L'Université de Gand mit au concours, en 1826, la question suivante : *Accurata et succincta narratione exponatur quo jure et quo successu Guilielmus, Normanniæ dux, cognominatus Con-*